



Besoin d'aide svp - taxe fonciere suite achat maison

Par **zabbou35**, le **30/11/2015** à **20:18**

Bonsoir,
Je vais essayer de faire court, nous avons acheté notre maison en février 2014 et lors de la vente la propriétaire n'avait pas fourni la précédente taxe foncière afin d'évaluer la somme à mettre sous sequestre pour le paiement de celle-ci en octobre 2014. Le temps passe, et l'ancienne propriétaire ne nous envoie la copie de la taxe foncière 2014 qu'en juin 2015. Nous lui avons proposé de régler en plusieurs mensualités puisque cette année nous avons eu 1700 euros à payer entre la taxe foncière et la taxe d'habitation, chose qu'elle a acceptée puis plus d'1 mois plus tard nous nous attendions à recevoir son RIB afin d'effectuer les virements, et bien non elle nous indique qu'elle veut la totalité de la somme avant la fin du mois et à le culot de dire qu'elle attend cette somme depuis près de 2 ans, mauvaise foi extraordinaire!!! Que me conseillez-vous, puis-je lui imposer d'accepter mon règlement en plusieurs mensualités, si elle fait appel à un huissier vais-je devoir payer des frais? Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **01/12/2015** à **07:01**

Bonjour,
Le remboursement de la taxe foncière à l'ancien propriétaire fait, normalement, l'objet d'un accord passé devant le notaire lors de la signature de la vente.
Que dit cet accord ?

Par **Tisuisse**, le **01/12/2015** à **07:14**

Bonjour zabbou35, rnrnJ'ajouterai que le notaire a dû, si cela a été fait, calculer le montant de la taxe foncière, au prorata temporis (de la date de signature définitive chez le notaire au 31 décembre de cette même année) calcul basé sur la taxe foncière qu'à payé votre vendeur en... 2013 et non sur celle de 2014 qui était inconnue à la date de cette vente.